

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2015

Le sept mai deux mil quinze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 30 mai 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Guy de DURFORT, Jérôme COUDREUSE, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON.

Etaient absents et excusés : Mmes Carole BOUTET, Violaine FORTIN.

Monsieur Bruno LOUATRON est désigné secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 27 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Monsieur LOUATRON demande qu'il soit précisé sur celui-ci sa position quant à la mise en œuvre de la verbalisation électronique : « Une approche pédagogique préalable plutôt que répressive devra être privilégié auprès des contrevenants avant toute verbalisation pour les infractions liées aux dépôts sauvages de sacs jaunes ou d'ordures ménagères ». Monsieur le Maire précise en outre que le barème des contraventions de cette catégorie va augmenter fortement.

Aménagements de sécurité en agglomération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses échanges lors de la séance du 27 mars 2015 sur les aménagements de sécurité à réaliser en traversée d'agglomération. Il précise également la réglementation qui s'applique en matière de signalisation verticale pour ces aménagements et en particulier, pour les coussins berlinois et les passages protégés.

Compte tenu de ces éléments, il propose au Conseil Municipal de créer une « zone 30 » entre le passage protégé situé en haut de Côte face au lieu-dit « La Fontaine » et le passage protégé au niveau du « 33 rue des Vignes », sur la route départementale 22. Des coussins berlinois seront installés à hauteur de ces passages protégés dans les 2 sens de circulation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces aménagements de sécurité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de procéder aux démarches permettant de réaliser ces aménagements.

Certains conseillers soulignent que l'éclairage de la Côte installé récemment est éblouissant pour les conducteurs. Monsieur FOURNIER précise que l'entreprise a été contacté à ce sujet. Il est également remarqué que cet éclairage fonctionne après minuit contrairement aux autres zones de l'agglomération.

Indemnisation d'un agent technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite confier une mission d'encadrement à Monsieur Christian LANDEAU, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, qui deviendrait ainsi responsable de l'équipe technique (3 personnes).

Il propose au Conseil Municipal d'octroyer une indemnité à Monsieur LANDEAU sous la forme d'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS). Le nombre d'heures d'IHTS serait

ainsi porté à 11 heures à compter du 1^{er} mai 2015. Il précise également qu'il est mis fin à son indemnisation pour heures du dimanche, relatif à la sortie des containers à ordures ménagères, compte tenu de la modification des jours de ramassage.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette indemnisation sous forme d'IHTS attribuée à Monsieur Christian LANDEAU à compter du 1^{er} mai 2015 et équivalant à 11 heures supplémentaires.

Acquisition de garages « Place des Vignes »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a proposé aux gérants de la SCI des Vignes et du Moulin, propriétaires des garages désaffectés situés « Place des Vignes » cadastrés section AB n°38 d'une surface de 72 m², de les acquérir au prix de l'Euro symbolique. Ils ont accepté cette offre. Il précise que les frais notariés seraient à la charge de la Commune ainsi que le diagnostic amiante et les opérations de désamiantage. M. Guy de DURFORT, compte tenu de ses liens de parenté avec les gérants de la SCI des Vignes et du Moulin, ne participe pas au débat.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette acquisition au prix de « Un Euro » et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents permettant la réalisation de cette acquisition.

M. CHEVALIER rappelle que ces garages sont destinés à être détruits pour des raisons esthétiques et que les opérations de destruction pourraient être menées conjointement à celles de la maison Mouillé. M. BERGER ajoute qu'il serait possible d'y installer le container à verres sur la surface ainsi récupérée.

Acquisition d'un terrain aux « Saulneries »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une offre du Conseil Départemental de la Sarthe pour l'acquisition d'une parcelle lui appartenant sise « Les Saulneries », cadastrée section C n°746 d'une surface de 812 m². Ce terrain sert actuellement d'arrêt de car scolaire et est longée par la route départementale n°252 qui va être déclassée et intégrée à la voirie communale à l'issue des travaux de construction de la LGV. La cession sera effectuée par acte administratif. La commune aura donc à sa charge les seuls frais de publication aux Hypothèques.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette acquisition au prix de « Quinze Euros » et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents permettant la réalisation de cette acquisition.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sablé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

.../...

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

COMPÉTENCES FACULTATIVES

3 – DIVERS (p 12-13)

3 - 9 : Insertion :

Sont d'intérêt communautaire les actions, les interventions, les soutiens, la création de services nouveaux destinés à faciliter :

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté
- le maintien à domicile des personnes âgées.

sur le territoire de la Communauté de communes par :

- l'intervention du Centre Intercommunal d'Action Sociale permettant :
 - . l'attribution d'aides sociales individuelles facultatives (aides à l'énergie, eau, bons alimentaires, classes découvertes, séjours linguistiques, Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire)
- .../...
- l'adhésion à la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation du Bocage Sabolien, la Mission Locale Sarthe et Loir, au Panier du Pays Sabolien
- .../...

3 - 10 : Vie Sociale et Familiale :

Sont d'intérêt communautaire :

- la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Intercommunal (RAMPI)
- la définition et la réalisation d'actions conduisant à la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement puis son animation et sa gestion
- l'animation et la gestion d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement
- les accueils de loisirs sans hébergement (hors les dispositifs de type tickets sports-loisirs), avec leurs mini-camps, sur toutes les périodes des congés scolaires, sous leur forme régulière ou à thématique
- les accueils de loisirs avec hébergement sur toutes les périodes des congés scolaires
- les structures de garde "Petite Enfance" de type multi accueil situées Avenue des Bazinières et Avenue de Bückeberg à Sablé-sur-Sarthe
- l'adhésion au Comité local de Coordination et d'Information Vallée de la Sarthe (CLIC) guichet unique d'information sur les services aux personnes âgées et leurs familles

4 – URBANISME (p 14)

La communauté de communes est habilitée à instruire les déclarations et demandes d'autorisations relatives au droit des sols de toutes communes, sous forme de service commun, dans les conditions fixées par convention avec chaque commune intéressée, conformément au code de l'urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

*** Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

*** Compétences Facultatives :**

- Divers [Insertion et Vie Sociale et Familiale]
- Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications aux statuts de la Communauté de Communes de Sablé.

Monsieur Guy de DURFORT souligne que l'Etat abandonne la compétence de l'Urbanisme aux communes sans contrepartie financière alors que le service d'instruction que propose la Communauté de Communes sera payant (environ 5.000 € par an).

Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire, comme le prévoit la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal, l'informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption communal sur les biens sis « 8 chemin de la Galerie » et « 2 impasse du Chêne Vert ».

Décision modificative n°1 au budget communal 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivant au budget 2015 de la Commune.

Section Investissement - Recettes

art. 211 – Terrains	- 40.000 €
art. 024 – Produits des cessions d'immobilisations	+ 40.000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Questions diverses

↳ Monsieur LOUATRON rappelle le déroulement des cérémonies organisées à l'occasion de la commémoration du 8 Mai.

↳ Comme suite à l'arrêté du Maire interdisant l'utilisation des terrains de football le dimanche 3 mai 2015 afin d'éviter leur détérioration compte tenu des fortes pluies des jours précédents, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'appartient qu'à la municipalité (Maire et Adjointes) de décider de l'utilisation des équipements et biens communaux.

↳ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements des élèves de cycle 3 de l'école privée pour l'aide financière octroyée par la commune pour leur séjour de découvertes en Bretagne.

↳ Monsieur le Maire rend compte de la réunion concernant la présentation des travaux de réhabilitation de l'école publique aux parents d'élèves et l'organisation de la journée de déménagement du vendredi 15 mai prochain. Il remercie les élus qui pourront être présents. Les opérations de déménagement débuteront à 8 heures.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion avec les entreprises retenues dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école publique qui s'est déroulé sans difficulté. Le début des travaux est programmé le lundi 18 mai 2015 avec l'entreprise de gros-œuvre. Les réunions de chantier auront lieu tous les mercredis à 16h30.

- ↳ Le spectacle « L'extraordinaire ordinaire » présenté par la Houlala Compagnie dans le Bus bulle aura lieu le mardi 19 mai. Un emplacement sera réservé sur la place du Grand Jardin. 4 séances sont réservées aux écoles dans la journée. 2 séances seront publiques à 19h et 20h. Le branchement électrique sera fourni par la commune.
- ↳ La société SIMIL (Maisons Lelièvre) vient de déposer un permis d'aménager pour la 2^{ème} tranche du lotissement de la Godefrazierie qui comprendra 15 lots.
- ↳ Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les tarifs appliqués par le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC). Il rappelle en outre que les contrôles des installations d'assainissement individuelles sont réalisées tous les 6 ans et précise que l'Agence de l'Eau subventionne tous les projets d'assainissement individuel traditionnel.
- ↳ Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires courant mars du document concernant les règles de la redevance de gestion des déchets. Si celui-ci appelle des remarques, il propose au Conseil de les adresser par mail à la Mairie afin de préparer préalablement les réponses.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi « Bruit » fixe les bases pour se protéger contre le bruit des transports. La Route Départementale n°4 (route de Poillé) fait partie des infrastructures concernées par cette loi. Elle nous impose de reporter lors de la prochaine révision du PLU les prescriptions imposées par ce classement.
- ↳ Mme ELY demande si une décision va intervenir concernant l'utilisation de la route de Bellevue. Monsieur le Maire précise qu'une décision sera prise seulement au moment du rétablissement de la RD 252 à l'issue des travaux de la LGV.
- ↳ Monsieur BERGER signale qu'il a présenté aux élèves de l'école privée le fonctionnement et les équipements de la station d'épuration du Bourg. Une visite pourrait être programmée pour les conseillers.
- ↳ Monsieur BERGER rend compte de la dernière réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le budget de cette structure s'établit à 100.000 €. Une baisse des aides est attendu en 2015 compte tenu du travail en amont réalisé par les travailleurs sociaux. Un travail proactif auprès des familles et des bailleurs sociaux permettra aussi de réduire les expulsions des logements.
- ↳ Monsieur le Maire indique à Mme BATAILLE que sa demande de décalage concernant les horaires de balayage de la rue Raymond Dubois a été faite auprès des services techniques de la Communauté de Communes de Sablé. Leur réponse est définitivement négative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 5 juin 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET
Absent

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN
Absent

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON